

Communiqué de Presse

Les services d'aide et d'accompagnement à domicile invités à candidater pour améliorer le service aux usagers

Ce lundi 3 juin, le Conseil départemental de la Nièvre lance un appel à candidatures pour attribuer une dotation complémentaire aux services d'aide et d'accompagnement à domicile sur 2024. Objectif : financer des actions qui amélioreront la qualité du service rendu aux usagers.

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, le Département de la Nièvre soutient les actions portées par les services d'aide à domicile pour garantir une équité d'accès et améliorer la qualité de l'accompagnement pour les bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de la Prestation de compensation du handicap (PCH).

Une attention particulière sera portée aux candidatures proposant des actions favorisant :

- l'amélioration de la qualité de vie au travail des intervenants,
- l'intervention sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés,
- l'accompagnement de personnes ayant des besoins de prise en charge particuliers.

Financée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie à hauteur de 3,311€ par heure, cette dotation sera versée par le Conseil départemental, sous condition de la conclusion d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) avec le Département dans l'année qui suit.

L'avis d'appel à candidatures est disponible et téléchargeable sur le site du Département (<https://nievre.fr>) ou sur demande auprès du service en charge de l'instruction : direction.autonomie@nievre.fr.

Les services intéressés ont jusqu'au 3 septembre 2024 pour déposer leur candidature.

La presse est cordialement invitée à relayer cette information.

Contacts :

Claire Jarrin / Cheffe de service PA-PH / 03 86 60 69 79
Lauriane Ruffroy / Chargée de mission / 03 58 57 05 30